
Délibération du Comité Syndical n° 2023/03/21-19

Séance du 21 mars 2023

Objet : MOBILITÉ - approbation du schéma directeur de développement des IRVE (SDIRVE) ouvertes au public sur le territoire du SDE76 avant avis de la préfecture

membres en exercice :	83
membres présents :	51
pouvoirs :	7
membres votants :	58
votes pour :	58
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20230321-2023_03_21-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 21 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 14 mars 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux de Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	X
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	X
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	X
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	X
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	X
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	X
49		T	François	CAPET	
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	Ex
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	X
62		T	René	GUEUDIN	Ex
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	X
75		T	Georges	FLEURBAEY	Ex
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	X
79		T	Christian	POISSANT	Ex
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	X

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jacques DELLERIE	1	Hervé LEPILÉUR	1
2	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
3	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
4	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
5	René GUEUDIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Pierre SORIN a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2023/03/21-19

Objet : MOBILITÉ - approbation du schéma directeur de développement des IRVE (SDIRVE) ouvertes au public sur le territoire du SDE76 avant avis de la préfecture

VU :

- la loi d'orientation des mobilités du 24/12/2019 autorisant les établissements publics titulaires de la compétence IRVE à élaborer un schéma directeur de développement des IRVE ouvertes au public,
- l'arrêté du 12 mai 2020 instaurant jusque fin 2025 un taux de réfaction de 75 % financé par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité pour le raccordement de toute IRVE inscrite à un schéma directeur IRVE,
- les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76), alinéa 2.2.5, habilitant le SDE76 à mettre en place et organiser, pour les membres qui lui ont transféré cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE.

CONSIDÉRANT :

- le contexte réglementaire et les perspectives d'augmentation du nombre de véhicules électriques,
- l'existence d'un réseau de 117 bornes de recharges pour véhicules électriques mis en place par le SDE76 depuis 2015,
- l'étude réalisée par ARTELIA, pilotée par le SDE76 en collaboration avec l'ensemble des syndicats d'énergie à l'échelle régionale, préalable à l'élaboration du schéma directeur IRVE, faisant ressortir l'insuffisance du parc actuel de bornes et le bienfondé de la prise de compétence IRVE par le SDE76.
- la nécessité de réaliser, adopter et transmettre au Préfet de département, un schéma directeur de déploiement des IRVE afin de bénéficier du taux de 75 % de prise en charge du coût de leur raccordement,
- le projet de schéma directeur IRVE du SDE76 présenté en annexe 1, élaboré à l'échelle du département de Seine Maritime, hors Métropole Rouen Normandie et Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, mais incluant les communes non-adhérentes au SDE76, et soumis à concertation des communes,
- le projet de schéma mené en concertation avec Enedis, la Région, le Département, les communes adhérentes et non-adhérentes au SDE76 et les EPCI, situés sur le territoire du SDE76,
- la nécessité d'installer d'ici 2035 sur le territoire du SDE76 en intégrant les communes non-adhérentes, au minimum 1060 points de charge publics ouverts au public,
- les 497 communes adhérentes au SDE76 qui lui ont transféré la compétence dont la liste figure en annexe 2,
- Les 8 communes non-adhérentes au SDE76 ayant approuvé le SDIRVE dont la liste figure en annexe 3,

PROPOSITION :

Compte tenu de ces éléments, la Présidente propose aux membres de l'organe délibérant :

- de prendre connaissance du projet de schéma directeur de déploiement des IRVE présenté en annexe 1, de la liste des communes ayant transféré la compétence IRVE au SDE76 présentée en annexe 2 et de celle des communes non-adhérentes ayant approuvé le SDIRVE présentée en annexe 3,

- de valider le projet de schéma directeur tel que présenté en annexe 1 et de s'engager à le réviser d'ici 3 ans, conformément aux dispositions de la loi LOM.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **VALIDE** le projet de Schéma Directeur sur le territoire du SDE76 tel que présenté en annexe 1, projetant d'ici 2035 l'installation d'un minimum de 1060 points de charge publics ouverts au public sur le territoire du SDE76 en intégrant les communes non-adhérentes, étant précisé que ce document sera ajusté en fonction des demandes formalisées par le Département, les communes et les EPCI avant le 15 avril 2023, date du dépôt auprès du Préfet.
- **PREND ACTE** que le projet de SDIRVE projeté à la date du 10 mars 2023 l'installation d'un minimum de 1060 points de charge publics ouverts au public sur le territoire du SDE76 en intégrant les communes non-adhérentes, sachant que le nombre maximum de points de charge à l'issue de la concertation est établi à 1200.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à déposer le SDIRVE en préfecture tel que présenté en annexe 1.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.

